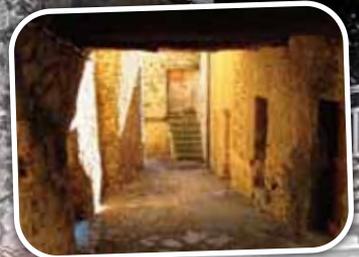


# Mallefougasse

Revue d'informations municipales

## INFOS



N°38 - JANVIER - FEVRIER - MARS 2015

# INFOS PRATIQUES ...

## COMMENT JOINDRE LES SERVICES DE LA MAIRIE

Mairie de Mallefougasse - Rue de la mairie  
04230 Mallefougasse-Augès  
Tél. : 09 79 31 33 20 - Fax : 04 92 77 03 06.  
Mèl : mairie.mallefougasse@orange.fr  
Site Internet : <http://mallefougasse.chez-alice.fr>

### Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi et jeudi : de 13h30 à 16h

Depuis la mi-février et pour quelques mois, le secrétariat de mairie sera ouvert seulement le lundi et le jeudi après midi de 13h30 à 16h00. Merci de votre compréhension.

## MALLEFOUGASSE INFOS REVUE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Numéro 38 : JANVIER FEVRIER MARS 2015

Directeur de publication : Jean-Paul DEORSOLA

Dépôt légal à parution

Création et réalisation : Frédéric.pellegrini [grafist] - Tél. : 06 11 43 40 97

## INFOS UTILES

### HAUT DÉBIT : L'AUGMENTATION DU DÉBIT DE 2 À 8 MBIT/S EST OPÉRATIONNELLE DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre dernier, le « nœud de réseau abonnés » (NRA) de Mallefougasse est alimenté avec un débit de 8 Mbit/s. Cette évolution résulte de la mise en place d'un faisceau hertzien entre Digne le NRA de Cruis dont le NRA de Mallefougasse dépend.

Note : si pour certains abonnés l'augmentation de débit est automatique pour d'autres une intervention du service technique de leur opérateur peut être nécessaire.

## LE SAVIEZ-VOUS

### L'ADMR est un réseau associatif de services à la personne.

Fondé en 1945, il intervient dans quatre domaines : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé.

Premier réseau associatif français de proximité, l'ADMR est la référence du service à la personne depuis 70 ans. C'est 3 270 associations sur l'ensemble du territoire, regroupant 110 000 bénévoles et 100 000 salariés. Ils agissent chaque jour pour apporter un service à domicile sur mesure à près de 723 000 clients. Mallefougasse dépend de l'ADMR de Banon dont nous vous communiquons la brochure.

## Réforme territoriale : les nouvelles élections départementales.

À compter du scrutin du mois de mars, les « élections départementales » et les « conseils départementaux » remplacent les « élections cantonales » et les « conseils généraux », en vertu de la loi du 17 mai 2013.

À l'issue de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.

Ces élections se dérouleront simultanément dans les 2.054 nouveaux cantons de France. Elles permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux alors que le renouvellement des conseillers généraux avait lieu auparavant par moitié. Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (une femme et un homme) à deux tours. Les conseillers départementaux seront élus pour une durée de 6 ans.

Lors du prochain renouvellement de l'assemblée départementale de 2015, les Alpes de Haute-Provence comprendront 15 nouveaux cantons au lieu de 30 précédemment.

Ce changement intervient à la suite du nouveau découpage arrêté par le décret n° 2014-226 du 24 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Deux conseillers départementaux et deux suppléants seront élus dans chaque canton :

- canton n° 1 (Barcelonnette) ;
- canton n° 2 (Castellane) ;
- canton n° 3 (Château-Arnoux-Saint-Auban) ;
- canton n° 4 (Digne-les-Bains-1) ;
- canton n° 5 (Digne-les-Bains-2) ;
- canton n° 6 (Forcalquier) ;
- canton n° 7 (Manosque-1) ;
- canton n° 8 (Manosque-2) ;
- canton n° 9 (Manosque-3) ;
- canton n° 10 (Oraison) ;
- canton n° 11 (Reillanne) ;
- canton n° 12 (Riez) ;
- canton n° 13 (Seyne) ;
- canton n° 14 (Sisteron) ;
- canton n° 15 (Valensole).

Suite à ce redécoupage cantonal, le canton de Saint-Etienne-les-Orgues est supprimé.

Mallefougasse fait désormais parti du nouveau canton de Forcalquier qui comprend les communes suivantes : La Brillanne, Cruis, Fontienne, Forcalquier, Lardiers, Limans, Lurs, Mallefougasse-Augès, Montlaux, Niozelles, Ongles, Pierrerue, Revest-Saint-Martin, Saint-Etienne-les-Orgues et Sigonce.



**A VOS AGENDAS** Les dates retenues pour les élections départementales (ex-cantonales) sont :  
Dimanche 22 et 29 mars 2015 pour le premier et second tour

# LE BILLET D'HUMEUR

## Ordures ménagères : le volume par habitant est en augmentation sur la Commune de Mallefougasse !

Le SMIRTOM nous a communiqué les statistiques des ordures ménagères de Mallefougasse ; depuis 5 ans le volume d'ordures ménagères par habitant est en augmentation.

En 2009, la commune de Mallefougasse produisait 293,22 kg d'ordures ménagères par an et par habitant, soit 5,64 kg par semaine et par habitant.

En 2014, la production est passée à 327,10 kg d'ordures ménagères par an et par habitant, soit 6,9 kg par semaine et par habitant.

Cette situation n'est pas une fatalité. Sur les onze des quatorze communes du territoire pour lesquelles nous disposons de statistiques, neuf d'entre-elles ont des volumes en diminution et trois dont Mallefougasse ont des volumes en augmentation.

Cette augmentation est inhérente à l'utilisation encore non systématique du tri sélectif par une partie des habitants. Il suffit de regarder le contenu de certains conteneurs pour s'en convaincre, l'incivisme de quelques-uns péjore encore les efforts de la grande majorité !

Le SMIRTOM rappelle que les conteneurs sont strictement réservés aux ordures ménagères.

L'aire de tri met à votre disposition les conteneurs :

- emballages
- verre ;
- papiers et journaux ;
- cartons.
- Tissus et chaussures.

Il est également rappelé que cette aire de tri n'est pas une décharge. Tout dépôt en dehors des conteneurs est strictement interdit et passible de poursuites.

Tous les autres déchets ont vocation à être traités par les déchetteries de Peyruis ou de Château-Arnoux dont les accès sont gratuits. Le SMIRTOM vous propose également un ramassage mensuel à domicile de vos encombrants, il vous suffit de vous inscrire auprès du secrétariat de mairie pour en bénéficier.

Le SMIRTOM vous propose également des composteurs pour 15€ que vous pouvez récupérer dans les déchetteries.

Plus de 50% des déchets qui se retrouvent aujourd'hui dans notre poubelle traditionnelle (réservée aux déchets ménagers non recyclables), pourraient être encore triés. Quand ils sont triés, ils sont valorisés. Ce ne sont plus des ordures ménagères, mais des produits ou matériaux qui terminent leur première vie pour en commencer une autre plutôt que d'être enterrés.

Nous sommes de plus en plus nombreux et produisons de plus en plus de déchets. En conséquence, les charges de la collectivité augmentent : les coûts de collecte qui correspondent au service de ramassage, et les coûts de traitements des déchets dits ultimes. En finalité, chacun est perdant : la collectivité parce qu'elle doit traiter de plus en plus de volume de déchets, et les administrés qui voient le montant de leur facture s'élever. Ne pas trier ou trier mal nous expose à l'avenir à une augmentation croissante des coûts de gestion de nos déchets, sans compter l'impact négatif sur notre environnement.

Tous les éléments pour le tri de nos déchets sont pourtant à notre disposition. Mallefougasse, village propre, cela dépend que de nous.

## AQUISITION DE MATÉRIEL

Comme prévu, la Commune vient d'acquérir deux barnums afin de faciliter les manifestations communales



# LE DOSSIER DU TRIMESTRE...

## LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT).

Avec leurs compétences, les communes transfèrent à l'intercommunalité les dépenses qui y sont liées. Afin de garantir une répartition financière équitable, une instance spéciale définie par la loi existe : la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Le maire et un délégué de chaque commune y siègent.

La CLECT est une instance chargée de garantir une répartition financière équitable entre les communes et l'intercommunalité, ainsi que la neutralité budgétaire du régime fiscal. Suite aux transferts de compétences que les communes opèrent, la CLECT évalue le montant des transferts de dépenses qui leur sont liées. Elle permet ainsi de quantifier de manière précise le coût des compétences transférées, et intervient lors de chaque nouveau transfert de charges.

Pour comprendre, il faut savoir que, chaque année, c'est désormais la Communauté de communes qui collecte les

contributions économiques remplaçant l'ancienne taxe professionnelle. L'intercommunalité reverse ensuite aux communes ces ressources sous forme d'attributions de compensation, mais après en avoir retranché le coût que représente pour elle l'exercice des compétences transférées.

Cette attribution de compensation résulte de la différence entre les recettes que chaque commune apporte à la communauté et les dépenses que chaque commune transfère à la communauté en fonction des compétences exercées par cette dernière. Au final l'attribution de compensation peut être positive ou négative.

La CLECT de notre communauté se réunit régulièrement ; elle garantit la transparence et l'équité de la gestion communautaire telles que définies par la loi.

## INFOS DERNIÈRE MINUTE

### ECLAIRAGE PUBLIC : UN NOUVEAU CONTRAT DE MAINTENANCE POUR UN MEILLEUR SERVICE.

Le Conseil municipal a décidé de renégocier le contrat de maintenance de notre réseau d'éclairage public afin d'en minimiser le coût et de s'orienter sur une maintenance régulière et mensuelle.

Après consultation, le Conseil municipal a désigné l'entreprise URBELEC (Les Mées) pour assurer cette maintenance pour les quatre prochaines années.

Dans le cadre de ses obligations, l'entreprise URBELEC accomplira lors de sa prise de contrat et à chaque renouvellement :

- le remplacement de toutes les lampes ;
- le nettoyage des réflecteurs et des protections ;
- le contrôle des installations.

L'entreprise sera tenue d'effectuer une visite de surveillance tous les mois sur la totalité du réseau afin de détecter les appareils défectueux. Les interventions comprises dans le forfait concernent le remplacement des fournitures et matériels consommables, à savoir : lampes, condensateurs, transformateurs, fusibles, câbles de liaison électriques.

Le forfait est établi sur la base de 23€ HT par an et par point lumineux. Cela représente une dépense annuelle de 1.932€ HT dont la commune s'acquittera trimestriellement.



# LES RÉALISATIONS

## LA RÉNOVATION DE LA VOIRIE.

D'importants travaux de voirie ont eu lieu l'automne dernier au chemin du lavoir : mise en place de bordures pour canaliser les eaux pluviales vers le ruisseau et goudronnage de la rue.

Le goudronnage du chemin Claude Galley également prévu dans ce programme est reporté au printemps. En effet, la pose d'enrobé à froid ne peut se faire pendant la période de gel.



### Les différents types d'enrobés :

- le revêtement bicouche ;
- l'enrobé à froid mono couche ;
- l'enrobé à chaud.

L'enrobé à froid mono couche est plus résistant que le bicouche pour un coût environ double.

L'enrobé à chaud est environ cinq fois plus coûteux que le bicouche. L'épaisseur plus importante de la bande de roulement oblige le relèvement des bouches à clé et des regards d'assainissement.

### Le choix du Conseil municipal.

L'enrobé à chaud est trop onéreux pour le modeste budget de notre commune rurale et pas nécessaire compte tenu de la faible densité de la circulation sur nos chemins communaux.

Le conseil municipal a décidé de procéder à un panachage entre les revêtements bicouche et enrobé à froid. Pour des raisons économiques, l'enrobé à froid sera réservé à la voirie des quartiers les plus urbanisés. Les chemins d'accès aux quartiers moins urbanisés et plus éloignés continueront à être rénovés en bicouche.

### Enrobé à froid : technique de fabrication et de mise en œuvre

L'enrobé à froid est un mélange de granulats, de sable et de bitume utilisé comme liant.

L'enrobé à froid, contrairement à l'enrobé chaud qui nécessite une température de 130 °C environ, se met en œuvre à température ambiante (entre 10 et 20 °C). Il ne peut donc pas être mis en œuvre en période hivernale. Le durcissement s'effectue après le compactage et se renforce dans le temps (2 à 3 semaines). L'épaisseur d'application est de 1 à 5 cm par couche.



# LA VIE DE LA COMMUNE

## LE REPAS DE NOËL À L'ÉCOLE

Comme chaque année, les enfants de l'école maternelle et communale se sont retrouvés autour d'un bon repas de Noël avant de partir en vacances.



## PÈRE NOËL

Cette année encore, lors de sa grande tournée, le père Noël a fait une halte à Mallefougasse. Dans sa hotte, le beau spectacle de Julie et Julot et des friandises pour nos enfants !



## LA CRÈCHE

Chaque année, la ronde des crèches vous emmène de village en village à la découverte de ce petit patrimoine rural, ancré dans la tradition provençale ; ces crèches sont réalisées par des particuliers ou des associations. La visite des crèches reste pour les habitants et les visiteurs un moment magique où petits et grands peuvent apprécier les œuvres ainsi réalisées.

Pour la deuxième année consécutive, Mallefougasse est entré dans cette ronde des crèches grâce à l'initiative de Mme Wilmotte qui se propose également de faire visiter l'église Saint-Jean-Baptiste tout au long de l'année.

Depuis juillet 2013, plus de 200 personnes ont déjà visité l'église. Quant à la ronde des crèches : 420 personnes en 2013 et 542 en 2014 ! Un réel succès et autant d'occasions de faire découvrir notre village et le patrimoine architectural de l'église Saint-Jean-Baptiste, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis 1997. Une documentation retraçant l'histoire et la restauration de cet édifice est à la disposition des visiteurs.

## CONCERT DE FLÛTES

L'Ecole de Musique de la Communauté de Communes Moyenne Durance, sous la direction de Jean-Christophe Berger, nous a offert une belle soirée musicale en l'église Saint Jean-Baptiste.



## ANIMATION AUTOUR DU FOUR COMMUNAL.

En cette fin d'année 2014, les habitants ont pu se retrouver autour du four communal rallumé par l'association Bel'Lurette : pains, gâteaux des rois et animations pour les enfants !

## VŒUX.

Le Conseil municipal remercie les nombreux habitants et les élus de la Communauté de communes qui ont participé à la cérémonie des vœux. Un bel instant de convivialité.



# CHRONIQUE DU TEMPS PASSÉ

## LA VIE DE MALLEFOUGASSE DE 1963 À 1969.

### L'AVÈNEMENT DE L'ADDUCTION D'EAU (1<sup>ÈRE</sup> PARTIE).

Notre commune n'a été alimentée en eau potable qu'à partir de 1969.

Tout commença lors de la réunion du conseil municipal qui se tint le 16 octobre 1963. Lors de cette réunion, M. Cayzac, maire, donna connaissance du programme de travail établi par le service du Génie rural qui proposait un projet d'alimentation commun aux trois communes de Saint-Etienne-les-Orgues, Cruis et Mallefougasse à partir de la source des « Jonquas » sise sur le territoire de Montlaux. Le conseil approuva ce projet dont la première étape consistait à créer un Syndicat entre les trois communes, à désigner le percepteur comme receveur du syndicat et à nommer le maire et l'adjoint de chacune des communes comme représentants du syndicat.

Le 19 juillet 1964, le maire fit le compte-rendu de la délibération du syndicat intercommunal qui fixait la répartition inhérente aux investissements et à la ressource en eau des trois communes, à savoir : Saint-Etienne-les-Orgues 50%, Cruis 33% et Mallefougasse 17%. Pour l'année 1964, le budget du syndicat s'élevait à dix sept mille francs. Le conseil approuva la répartition des charges, l'utilisation future des ouvrages et le volume d'eau attribué à chacune des communes. Il vota la somme de deux mille huit cent quatre-vingt-dix francs dont devait s'acquitter Mallefougasse.

Un an plus tard, le 19 juillet 1965, le maire informa le conseil municipal que le syndicat avait confié au « Génie rural des Basses-Alpes » la mission d'élaborer le projet et de diriger les futurs travaux d'adduction d'eau. Il avait été décidé que les honoraires alloués à ce service seraient de 4% du montant des travaux jusqu'à vingt mille francs, de 3% entre vingt mille et deux cent mille francs et de 2% au delà de deux cent mille francs de travaux. La délibération du syndicat précisait que le Génie rural serait exonéré de la responsabilité prévue aux articles 1792 et 2270 du code civil. Le syndicat était en attente que cette demande fût acceptée par le Ministre de l'agriculture.

Le maire confirma que le projet d'alimentation en eau potable prévoyait la desserte non seulement du village mais aussi des fermes isolées ; il rappela que l'estimation faite par les services du Génie rural s'élevait à trois cent trente mille francs pour la création du réseau d'alimentation et à cent mille francs pour le réseau d'assainissement. En outre, il précisa que la canalisation desservant Mallefougasse ne passerait pas par Cruis et qu'il n'y aurait aucun raccordement avant la limite du territoire ; il était prévu que les communes de Cruis et de Mallefougasse se partagent le coût des fouilles et de la canalisation jusqu'à la limite de leur territoire respectif.

Mais ce projet d'alimentation en eau potable entre les communes de Saint-Etienne-les-Orgues, Cruis et Mal-

lefougasse allait être abandonné dès l'année suivante au profit d'un projet plus important. En effet, lors de la réunion du 21 août 1966 le maire fit part de l'information préfectorale inhérente à la création d'une canalisation prévue pour la desserte de la base de Saint-Cristol destinée à recevoir les missiles de la force de frappe terrestre. Ce réseau prévoyait un captage d'eau dans la nappe phréatique de la Durance, à hauteur d'Aubignosc. Le préfet indiquait que les communes situées le long de ce réseau pourraient être alimentées. Pour ce faire, il convenait que le conseil municipal sollicitât une demande avant le 31 août sur la base d'un volume de 60m<sup>3</sup> par jour.

Ce projet prévoyait également la création d'un syndicat intercommunal dont l'armée serait partie prenante. Cette dernière estimait à 2.000m<sup>3</sup> le volume d'eau qui devrait lui être réservé en priorité. Le conseil approuva ce nouveau projet

Lors de la réunion, en date du 5 octobre 1966, le Conseil approuva la création du Syndicat intercommunal pour la gestion de l'adduction d'eau ; il désigna André Legouic, maire, et Gaston Gardiol comme délégués de la commune de Mallefougasse...

